

Les infos de la Ville de Seraing

Brocante

BROCANTE

du promeneur

Le 9 juillet 2016 de 9h à 17h
Voie du promeneur, dans l'espace vert

Infos et réservations:
0497/78.89.78 ou 04/262.27.22 entre 9h et 17h



Une initiative de Monsieur Andrea Dell'Olivo, Echevin de la Jeunesse,
de la Prévention et de la Citoyenneté de la Ville de Seraing.



Editeur Responsable: Ville de Seraing, Place Communale à 4100 Seraing

Formation

« Initiation à l'animation pour les personnes chargées de l'accueil extra-scolaire »

Cette année encore, la formation « Initiation à l'animation pour les personnes chargées de l'accueil extra-scolaire » a remporté un vif succès. C'est l'Echevin de l'Enseignement, Alain Decerf, en charge de l'Accueil Temps Libre, qui a ouvert la petite cérémonie avec un discours, suivi d'une prise de parole de Diego Messina, Directeur de Formation FPS, présent avec son équipe. Une vingtaine d'accueillants, tous réseaux confondus, étaient présents ce 22 juin pour recevoir leur attestation de réussite. Ces personnes vont continuer à se former et contribuer ainsi à la réalisation de ce projet de qualité.



L'ensemble des diplômés, accompagné de l'Echevin de l'Enseignement, Alain Decerf ; du Conseiller communal, Yves Walthery ; du Directeur de Formation FPS, Diego Messina ; et de l'équipe du service de l'Enseignement.

Sépultures : concessions au Cimetière des Biens Communaux

La Ville de SERAING informe les citoyens qu'une procédure de reprise des sépultures en défaut d'entretien au cimetière des Biens-Communaux (sépultures n° 1142, 1463 à 1467 – anciennes concessions à perpétuité et quartier n°10 de terres communes n° 4287 à 4384) est engagée.

En effet, face au défi du temps et de ses outrages, certaines sépultures se détériorent ou semblent laissées à l'abandon.

L'autorité communale souhaite établir une gestion dynamique et cohérente des cimetières et embellir ce site en accord avec la législation en la matière et avec le souci toutefois de ne léser aucun droit citoyen.

En conséquence, un affichage des sépultures concernées est effectué depuis le **le 11 mai 2016** à l'entrée du cimetière des Biens Communaux.

Par ailleurs, une affichette de couleur sera également apposée sur chaque sépulture concernée par cette procédure de reprise.

Dés lors, si vous êtes concerné par l'une des ces sépultures et que vous souhaitez la préserver, vous êtes prié de prendre rapidement contact avec le service des Sépultures de la Ville de SERAING au 04/330.87.52 ou au 04/330.83.73 ou par mail à l'adresse sépultures@seraing.be.